

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2009-
COMpte RENDU**

Le jeudi 29 janvier 2009, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 54 délégués étaient présents et 1 conseiller général à titre consultatif. Monsieur Fabrice VENET a été élu secrétaire de séance.

<p align="center">Sont présents :</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. GLORIOD, Maire de Balan, - M. ESSERTIER, Représentant de Béligneux, - M. DROGUE, Maire de la Boisse, - M. GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux, - M. TRUCHON, Représentant de Pizay, - M. CHABERT, Représentant de Sainte-Croix. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BERTHOU, Maire de Miribel, - M. GADIOLET, Maire de Neyron. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT D'AIN PRIAY VARAMBON</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. FERRY, Maire de Pont d'Ain, - Mme BLANCHET, Maire de Priay, - M. BERNARD, Maire de Varambon. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY VALLEE DE L'AIN</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. CAGNAC, Représentant de Boyeux Saint Jérôme, - Mme GOY-CHAVENT, Maire de Cerdon, - M. CHABRY, Maire de Jujurieux, - M. MARTEAU, Représentant de Labalme, - Mme ZIVKOVIC, Maire de Mérignat, - M. SICARD, Représentant de Neuville-sur-Ain, - Mme FANGET, Représentante de Neuville sur Ain, - Mme DUMAS, Représentante de Poncin, - Mme DE VECCHI, Maire de Saint Alban, - M. ORSET, Maire de Saint Jean le Vieux. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. ORSET, Maire de l'Abergement de Varey, - M. BAUDRY, Adjoint d'Ambérieu-en-Bugey, - M. GREFFET, Maire d'Ambronay, - M. SACCO, Représentant d'Ambronay, - M. FEZZOLI, Maire de Bettant, - M. DUSSERT, Maire de Blyes, - M. PERRET, Maire de Bourg Saint Christophe, - M. BRUNET, Maire de Château-Gaillard, - M. CAPEL, Représentant de Chazey-sur-Ain, - Mme DUBOIS, Maire de Douvres, - Mme BOZON, Maire de Faramans, - M. MOINGEON, Maire de Lagnieu, - Mme BOTTEX, Maire de Leyment, - M. VAUDO, Représentant de Loyettes, - M. RAMEL, Représentant de Meximieux, - M. BOUVIER, Maire de Le Montellier, - M. BELLIER, Représentant de Pérouges, - M. GARCIA, Représentant de St-Denis-en-Bugey, - Mme SELIGNAN, Maire de St-Eloi, - M. HERMAN, Maire de Saint Jean de Niois, - M. ROBIN, Maire de Sainte Julie, - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans, - Mme MASSIEUX, Maire de St-Maurice-de-Rémens, - M. PELLERIN, Représentant de St-Maurice-de-Rémens, - M. CUGNO, Représentant de Saint Vulbas, - M. MONTEGRE, Maire de Sault Brenaz, - M. BERTHOLET, Maire de Souclin, - M. LONGATTE, Maire de Villebois, - Mme BURON, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon. 	<p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. LAMBERT, Maire de Briord, - M. ALBERT, Maire de Lhuis, - M. ROULET, Représentant de Montagnieu, - Mme BOREL, Maire de Seillonnaz, - M. BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord, - M. SERPOLLET, Représentant de Serrières-de-Briord. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. REVERDY, Représentant d'Argis, - M. BOUCHON, Maire de Saint Rambert en Bugey. <p><i>COMMUNES ISOLEES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. HUMBERT, Maire de Villette-sur-Ain (Communes isolées) <p><i>A TITRE CONSULTATIF, LES CONSEILLERS GENERAUX ET REGIONAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. de la VERPILLIERE, <p align="center">Sont excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BATTISTA (C.C. du canton de Montluel) - Mme EXPOSITO, Messieurs BROCARD et CASTELLANI (C.C. de la Plaine de l'Ain) - Messieurs PROTIERE, FELIX et THIEBAUT (C.C. Miribel et Plateau) - M. DUCLAUX (C.C. de la vallée de l'Albarine) - Messieurs BERNARD, BRANCHY et MARCOU (Conseillers généraux) - M. LECULIER (Conseiller régional)
---	--

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

CONSULTATION ET RECRUTEMENT DU BUREAU D'ETUDES POUR LA MISE EN PLACE D'OUTILS D'OBSERVATION DU SCOT

Madame la Présidente rappelle l'intérêt de cette étude et de la mise en place d'outils de suivi des objectifs du SCOT.

Elle précise en outre que d'une part le suivi des SCOT est une obligation pour la structure porteuse et prévue à l'article L.122-4 du code de l'urbanisme et que d'autre part, l'évaluation du SCOT au bout de 10 ans maximum de son application est obligatoire sous peine de caducité du document, article L.122-14 du CU.

A travers cette prestation, les objectifs poursuivis sont donc de :

- Proposer des indicateurs et des tableaux de bord pour suivre l'évolution des objectifs affichés dans le SCOT et le schéma de secteur.
- Proposer de véritables outils d'aide à la décision à l'attention des élus, par un éclairage sur les écarts éventuellement constatés entre les objectifs du SCOT et les évolutions du territoire.
- Analyser des sujets complexes (indicateurs environnementaux, évolution de l'agriculture...) qui ne peuvent se satisfaire d'une approche exclusivement quantitative

Monsieur PREMILLIEU précise que cet outil sera à la disposition des communes du SCOT qui pourront elles aussi utiliser ces données actualisées.

A l'unanimité des membres présents, la consultation et le recrutement du bureau d'études pour la mise en place d'outils d'observation du SCOT est approuvé.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION RHONE-ALPES POUR L'ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'OUTILS D'OBSERVATION

Madame la Présidente explique qu'une demande de subvention va être sollicitée, pour cette étude, auprès de la Région Rhône-Alpes au titre de l'Action 2.6 du Contrat de Développement Rhône-Alpes.

En effet, cette fiche action a prévu la mise en place d'un observatoire du territoire afin de suivre son évolution en matière de logement et de foncier.

A l'unanimité des membres présents, Madame la Présidente autorise la demande de subvention.

CONSULTATION ET RECRUTEMENT DU BUREAU D'ETUDES POUR L'ETUDE SUR L'URBANISME COMMERCIAL

Madame la Présidente expose aux membres de l'assemblée les deux principales raisons du lancement de cette étude :

- anticiper un développement maîtrisé et non subi,
- et prendre en compte un contexte réglementaire qui évolue.

Pour cette étude, la méthodologie proposée est la suivante :

- choix sur le cahier des charges : le bureau s'en chargera.
- consultation des offres jusqu'au 15/04/2009. Madame la Présidente propose que des membres volontaires du Comité Syndical soient associés à cette étude dans le cadre d'un comité de pilotage élargi. Messieurs HERMAN, BRUNET, BAUDRY et LAMBERT se proposent d'y participer.

Madame la Présidente présente les différentes phases de cette étude qui devrait se dérouler au cours du premier semestre 2009 :

Phase 1 : Élaboration du diagnostic de l'offre commerciale et de la demande des consommateurs sur le territoire du SCOT BUCOPA.

Phase 2 : Définition d'une stratégie de développement partagée et élaboration d'un projet de schéma d'urbanisme commercial à l'échelle du territoire du SCOT qui définira des zones d'aménagement commerciales.

Madame la Présidente sollicite Monsieur Charles de la VERPILLIERE, député de l'Ain et conseiller général du canton de Lagnieu à propos de ce projet d'étude. Monsieur de la VERPILLIERE estime que c'est une très bonne chose de lancer aujourd'hui ce type d'étude. En effet, si la loi LME, votée au parlement cet été, vise à accentuer la concurrence entre les enseignes commerciales en augmentant le seuil de 300 à 1000 m² de surfaces commerciales soumis à la nouvelle CDAC, elle permet en contre partie aux collectivités d'organiser le développement de l'urbanisme commercial sur leur territoire en intégrant au droit de l'urbanisme l'implantation de développement des zones d'aménagement commerciales. Ainsi, plus vite cette étude sera réalisée, plus vite le territoire pourra maîtriser son développement en matière commerciale.

Monsieur Jean-Luc RAMEL insiste sur la nécessité d'avoir une réflexion approfondie dans le cadre de cette étude sur la qualité architecturale et environnementale des projets d'implantations de grandes surfaces commerciales.

Le recrutement du bureau d'études pour la réalisation de ce travail est accepté par l'assemblée.

Monsieur BAUDRY pose la question du supermarché « Champion » qui pourrait être délocalisé sur la commune de Douvres.

Monsieur PREMILLIEU indique que cette zone est identifiée comme une zone d'activités de niveau 2 à urbaniser à terme. Or ces zones sont définies précisément dans le SCOT et le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey. Selon cette typologie, elles seront destinées à accueillir des activités industrielles, artisanales, logistiques, technologiques, de services divers. Les activités commerciales soumises à autorisation n'y seront pas admises. Le SCOT ne permet donc pas aujourd'hui l'implantation d'une surface commerciale sur ces tènements.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Madame la Présidente lance le débat sur les orientations budgétaires du syndicat mixte pour l'exercice 2009. Elle insiste sur la nécessité de prévoir une enveloppe conséquente consacrée aux études. Cette somme risque d'être même insuffisante au regard du coût des deux études qui vont être engagées. Il sera peut être nécessaire d'étaler les dépenses d'études sur deux exercices.

Madame la Présidente rappelle que la contribution des communautés de communes et des deux communes isolées, auparavant à 0.70 € par habitant, a été votée lors du dernier comité syndical du 14 octobre 2008, à 0.80 € par habitant, la moyenne demandée par les autres SCOT étant de 1 € par habitant.

L'augmentation de la population après le dernier recensement (chiffre du 01-01-2009), 11 819 habitants supplémentaires et le nouveau montant de la contribution par habitant de 0.80 € vont modifier le montant des contributions pour chacune des communautés de communes et des deux communes isolées.

A l'unanimité des membres présents, les orientations budgétaires sont approuvées.

POINT SUR LA COMPATIBILITE DES PLU AVEC LE SCOT

Monsieur PREMILLIEU rappelle qu'en 2008, treize communes ont prescrit la révision du PLU. Par ailleurs le syndicat mixte est associé à l'élaboration de 13 PLU actuellement.

Il précise que 14 documents d'urbanisme opposables sur le territoire n'ont pas fait l'objet d'une mise en compatibilité avec le SCOT.

Le délai de 3 ans après approbation du SCOT prévu par le code de l'urbanisme pour cette mise en conformité étant largement écoulé, nous travaillons actuellement avec les services de l'Etat à la mise en place d'une grille d'analyse de ces documents d'urbanisme afin de vérifier leur compatibilité avec le SCOT.

Cette grille sera prochainement soumise pour avis au bureau du syndicat mixte. Après validation les documents d'urbanisme seront examinés individuellement et pourront faire l'objet d'injonction de mise en compatibilité si nécessaire.

Monsieur Jean-Pierre HUMBERT, maire de Villette sur Ain précise que sa commune a prescrit une révision de son PLU.

POINT SUR L'INTERSCOT et LES FROMENTAUX

Madame la Présidente relate la rencontre des Présidents de l'Interscot qui a eu lieu à Givors le 06 novembre 2008.

Cette première rencontre depuis les élections du printemps 2008, a été l'occasion d'une première prise de contact entre les nouveaux Présidents de SCOT élus et de réfléchir à un programme de travail pour les années à venir.

Elle précise que la prochaine réunion aura lieu au mois de juin 2009 et aura notamment pour thème l'urbanisme commercial au niveau métropolitain.

Olivier PREMILLIEU présente le programme prévu du comité technique 2009 : va servir au suivi et à la mise en place des différents SCOT.

Thématiques de travail liées à la mise en œuvre et au suivi des SCOT

- Renforcement des observatoires métropolitains concernant : l'habitat, l'extension des ZA, l'environnement, les déplacements
- Étude sur le commerce à l'échelle métropolitaine
- Sortie et diffusion du livret guide habitat à l'attention des élus
- Travail sur la compatibilité SCOT/PLU

Concernant le camp des Fromentaux, Madame la Présidente fait un bref compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2008, lors de laquelle l'entreprise PRD a présenté son projet aux élus locaux dans le cadre d'une réunion organisée par le préfet de l'Ain.

Elle précise que cette présentation a eu le mérite d'informer de façon claire des intentions de PRD sur le site des Fromentaux.

Elle indique que ce projet, compte tenu de son ampleur (un pôle logistique de 318 300 m² et un flux de poids lourds en 2018 de 850 poids lourds par jour), aurait un impact important sur le territoire et pourrait ainsi toucher à l'économie générale du SCOT, ce qui aurait in fine pour incidence d'aller au-delà d'une simple modification mais nécessiterait sans doute la révision générale du SCOT.

AVIS DU SCOT SUR LE CFAL et la LGV BRANCHE SUD

Madame la Présidente rappelle que sur ce sujet, le syndicat mixte se réfère à la délibération prise en juillet 2005 sur le choix du fuseau. Le dossier d'APS présenté par RFF décrit la consistance du tracé, c'est-à-dire les caractéristiques techniques. Deux faits nouveaux en termes de tracé sont apparus impactant les communes d'Ambronay et de la Boisse.

Monsieur HERMAN considère que ce n'est pas au SCOT de donner son avis, mais plutôt aux communes et communautés de communes concernées par le tracé. Le syndicat mixte s'étant déjà prononcé en 2005.

Monsieur CAPEL précise qu'il est difficile pour les communes de se prononcer sur la question, notamment pour celles qui s'étaient prononcées en faveur du fuseau A.

Monsieur GLORIOD développe un argumentaire détaillé sur la position de sa commune et de la communauté de communes de Montluel, opposées au fuseau A. Il déplore le fait que pour un tel projet d'infrastructure on demande aux collectivités concernées de ne se prononcer que sur les parties du tracé qui les concernent directement.

Monsieur GREFFET indique que sa commune est gravement impactée par les projets de bretelles temporaires de raccordement entre le CFAL et à LGV BRANCHE SUD sur lesquelles il s'oppose fermement.

Monsieur BERTHOU insiste sur le fait que la solidarité entre les élus du syndicat mixte doit jouer autour de ce projet.

Monsieur MOINGEON demande un complément d'informations à ce sujet. En effet pour lui, comme pour de nombreux élus du syndicat mixte qui ne sont pas directement concernés par ces projets d'infrastructures, il lui semble difficile de prendre position aujourd'hui.

Monsieur HUMBERT demande s'il ne serait pas envisageable de constituer un dossier d'informations sur ces projets à destination des élus pour que ceux-ci puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

Monsieur FERRY explique qu'au sein de leur communauté de communes Pont d'Ain, Priay, Varambon, chaque commune a pris une délibération dans le même sens, à savoir : tracé de la LGV Branche Sud accolée vers l'autoroute côté ouest.

Monsieur HERMAN propose de faire prendre une délibération à la communes de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain afin qu'elle se prononce contre les projets de bretelles de raccordement passant sur la plaine d'Ambronay.

Madame BURON, souhaite que lors de la prise de décision, il soit intégré les deux paramètres suivants : la protection de la population et de l'environnement.

Pour clore ces débats, Madame la Présidente propose qu'un comité syndical exceptionnel soit organisé le 13 février (le 15 février étant la date butoir pour rendre avis) pour trancher définitivement cette question.

Elle demande à Olivier PREMILLIEU de préparer un dossier d'information complet qui sera transmis aux élus avant cette date.

A l'unanimité, l'assemblée accepte cette proposition.

PRESENTATION DE L'ETUDE REALISEE PAR LA REGION URBAINE DE LYON SUR LES BESOINS D'EQUIPEMENTS D'INTERMODALITE POUR LA REGION LYONNAISE PAR Anne DUBROMEL, Directrice de la RUL

Retrouver la synthèse de cette étude en téléchargement sur notre site :

www.bucopa.fr

(Rubrique ressources)

Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des participants à ce comité syndical et plus particulièrement Madame DUBROMEL, Directrice de la RUL pour sa présentation aux élus.

Elle invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 20 h 50.